

**Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 19 septembre 2017**

Délibération n°1
Portant approbation du **procès-verbal de la CFVU du 27 juin 2017**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 33	Pour : 16
Nombre de membres présents : 10	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 6	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 17	Non participation : 0

Article unique : approuve le procès-verbal de la CFVU du 27 juin 2017.

Le vice-président Formation et vie étudiante,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 13 octobre 2017
Notifié le : 13 octobre 2017